



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

4

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

DÉLIBÉRATION

N° 20180215-01

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2018 à 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 8 février 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 février 2018 à 19h00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Marc DELPOSEN
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Jean François DELAIRE à Olivier CHAMBON

Conseiller.e.s absent.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe CAYRE, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI, Arlette RELIER, Sylvie CHAUNY.

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

PACTE FINANCIER ET FISCAL

Rapporteur : Tony BERNARD, Président



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, indiquant notamment que « l'établissement public à vocation intercommunale à fiscalité propre s'engage lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes en ces dernières. Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagées ou envisagées à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public à vocation intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou versements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales »,
Vu l'arrêté préfectoral n°1702557 en date du 27 décembre 2017 relatif aux compétences de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement son article 6 qui précise que la collectivité exerce la compétence suivante : « En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville »,
Vu le tableau annexé à la présente délibération qui précise, à titre indicatif, les mouvements financiers entre les communes et la Communauté de Communes,

Considérant la volonté exprimée par les élus de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne de renforcer la solidarité territoriale,

Considérant les travaux de discussions engagés depuis janvier 2017 par le Bureau Communautaire chargé de la mise en œuvre des orientations du pacte financier et fiscal,

Considérant la concertation préalable intervenue toute au long de l'année 2017 entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et ses communes membres à travers les réunions de la conférence des Maires, du Conseil Communautaire élargi à tous les conseillers municipaux des 30 communes,

Considérant que le pacte financier et fiscal repose sur les 3 objectifs suivants :

Objectif n°1 : Renforcer la solidarité au sein de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en vue de corriger les inégalités de richesse entre communes : Création d'un indicateur local d'évaluation de la

richesse et de la péréquation, l'Indice de Pouvoir d'Achat Communal (IPAC) ;

Objectif n°2 : Optimiser les ressources financières de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Objectif n°3 : Anticiper les marges de manœuvre financières et fiscales de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le pacte financier fiscal et présenté et **joint en annexe,**
- **Indique** qu'il a vocation à être mis en œuvre sur la durée du mandat en cours,
- **Précise** qu'il pourra être revu en cas d'évolution importante des éléments financiers et fiscaux qui ont prévalu lors de son élaboration.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 44	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

